

## Chapitre treize

### Technologie

La technologie est ambivalente dans ses effets parce que c'est l'homme qui décide de ses nouvelles orientations. Dans le cas de la limitation des armements, l'attention doit porter autant sur le mécanisme de prise de décision (qui détermine les ressources disponibles et l'orientation des efforts) que sur la méthode technologique elle-même.

Au cours de la prochaine décennie, la limitation des armements, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, sera le domaine dans lequel la technologie jouera certainement un rôle important pour l'équilibre international. Les techniques de vérification, la télédétection en particulier, ont avancé à grands pas grâce aux énormes ressources matérielles et financières que les superpuissances ont consacrées à l'amélioration des moyens techniques nationaux (MTN) de vérification. La reconnaissance par satellite et les plates-formes de surveillance, les systèmes électroniques de collecte de renseignements et les méthodes de détection sismologique constituent un ensemble sophistiqué de techniques de vérification hautement technologiques. Dans la mesure où l'on perçoit des accords bilatéraux conclus par les superpuissances et reposant sur des MTN comme une contribution à la stabilité internationale, on peut dire que la technologie nouvelle a déjà eu des effets dans ce domaine.

Cependant, au fur et à mesure que l'aspect multilatéral des négociations sur la limitation des armements augmentera, il faudra mettre au point des méthodes de vérification internationales pour répondre aux exigences des États membres. Pour allier la nécessité de contrôler des systèmes d'armements de plus en plus perfectionnés avec la technologie, on aura besoin de moyens comme les MTN utilisés actuellement par les superpuissances pour leurs accords bilatéraux; ces moyens aussi perfectionnés que ceux qu'on utilise actuellement, seront mis au point grâce à des innovations technologiques similaires.

Les MTN comprennent une gamme de techniques sophistiquées de collecte de données, à savoir: satellites de reconnaissance photographique, systèmes aériens (systèmes optiques et radars), systèmes maritimes ou terrestres (radars et antennes utilisés pour la télémesure). Toutes ces techniques restent sous contrôle national. Dans les accords bilatéraux résultant des négociations SALT, on a éliminé le caractère d'intrusion de la méthode de vérification sur place par une utilisation répandue de telles techniques de télédétection. Les deux parties se sont entendues pour ne pas gêner volontairement la télédétection de l'autre. Bien que la télédétection semble permettre une vérification «suffisante» dans le cas des accords SALT, il se peut que les choses soient différentes dans le cas d'autres négociations sur la limitation des armements.

